



ornge

ornge.ca/securite-aerienne



Le souci de la sécurité

Chez Ornge, la sécurité des patients, des équipes, des premiers répondants et du public nous tient à cœur.

Ce document présente les procédures de sécurité pour les hélicoptères, les communications et les interventions sur les lieux. Pour en savoir plus, consulter le www.ornge.ca/securite-aerienne.

Sélection de la zone d'atterrissage

Au moment de sélectionner une zone d'atterrissage, il faut s'assurer :

- + qu'elle est dégagée (pas de câbles, d'arbres, de souches, de véhicules ou de débris);
- + que sa surface est stable (béton, asphalte, gravier compacté ou gazon) et aussi plane que possible;
- + qu'aucune fusée éclairante ni aucun autre objet ne sont utilisés pour délimiter la zone d'atterrissage;
- + que tous les objets mobiles ou sans surveillance demeurent fixés ou rangés jusqu'à indication contraire d'un membre de l'équipage.

Avant l'atterrissage, aviser l'équipage de la présence de tout obstacle dans un rayon de 360 degrés.



orange

150'/45m

Sécurisation de la zone d'atterrissage

Au moment de sécuriser une zone d'atterrissage, il faut :

- + placer au moins un véhicule à chaque extrémité de la zone sélectionnée pour empêcher d'autres véhicules d'y accéder;
- + empêcher les véhicules et le personnel d'accéder à la zone d'atterrissage (rayon de 150 pieds) avant l'arrivée et le départ de l'hélicoptère, et à tout moment indiqué (verbalement ou physiquement) par l'équipage.

Atterrissages de nuit

La nuit, les hélicoptères d'Ornge n'atterrissent que dans des héliports, des aéroports et des zones approuvées par l'entreprise.

Vent et matières dangereuses

Les décollages et les atterrissages sont effectués contre le vent dans la mesure du possible. La direction du vent doit donc être prise en considération au moment de choisir la zone d'atterrissage.

Toujours aviser l'équipage ou le centre de contrôle des opérations d'Ornge de la présence de toute matière dangereuse avant l'atterrissage; la zone d'atterrissage devrait se situer **EN AMONT** du danger. La déflexion de l'air vers le bas peut déplacer les matières dangereuses sur plus de 100 mètres. Éviter de choisir une zone d'atterrissage en faible altitude, car les vapeurs s'y accumuleront.

Équipement de protection individuelle

Durant l'atterrissage et le décollage de l'hélicoptère, il est important de revêtir un équipement de protection individuelle complet (protection oculaire et auditive, casque, manteau et pantalons).



S'approcher de l'hélicoptère

Ne pas entrer dans la zone d'atterrissage jusqu'à ce que l'équipage indique clairement qu'il est sécuritaire de le faire.

NE PAS S'APPROCHER DE L'HÉLICOPTÈRE
à moins d'être accompagné par un employé d'Ornge.
Rester avec lui en tout temps.

Toujours s'approcher de l'hélicoptère à un angle permettant d'établir un contact visuel clair avec le pilote.
Ne jamais s'approcher par l'arrière.

En cas de doute, **NE PAS S'APPROCHER DE L'HÉLICOPTÈRE.**

Sur un sol inégal, s'approcher ou s'éloigner en aval de l'hélicoptère pour rester le plus loin possible du rotor.

Communications

Au moment de demander une intervention sur place, il est important de situer précisément la zone d'atterrissage par rapport au lieu de l'incident.

Les coordonnées GPS sont l'information privilégiée pour situer la zone et devraient être utilisées conjointement avec les données suivantes :

+ numéros des routes, distance par rapport aux villes et villages avoisinants, directions cardinales à partir de points de repère, systèmes de localisation automatique des véhicules d'urgence.

Si possible, une personne qui ne prodigue pas de soins au patient devrait être désignée pour communiquer directement avec l'équipage en utilisant la fréquence commune provinciale.

Les détails de l'événement peuvent également être transmis depuis les lieux au centre intégré de répartition des ambulances, qui peut communiquer avec l'équipage.

Nous joindre

Ornge a la sécurité de ses patients, de ses équipages de vol et de ses partenaires très à cœur.

Pour toute question sur la sécurité dans les zones d'atterrissage, la création d'un hélicoptère ou autre, communiquer avec notre équipe de sécurité aérienne par courriel à aviationsafety@ornge.ca ou à helipadsupport@ornge.ca, ou par téléphone au 647 428-2005.

Une vidéo sur la sécurité dans les zones d'atterrissage, des documents et des renseignements supplémentaires sont disponibles sur notre site Web.

www.ornge.ca/securite-aerienne